

aurait recevoir.
droit du pape de
convenable pour
te, les journaux
ficales. Ce seul
ment prochaine,
; car ce serait
à se poser dans
journaux et exa-
pourrait recevoir.
le montrer qu'il
vive qu'au pre-
solution, même
inutiles. Louis
s jamais de pro-
des faibles, et
protestation est
prenne en mains
son chef et dans

D'abord celle de
blée des évêques
des Martyrs du
r *peccatum nisi*
de plus de 400,
s revendiquaient
n avait arrachés
es anciens Etats
parties inégales,
s Marches et en-
Rome et sa pro-
cette solution ra-
is parce qu'après

45 ans d'occupation, l'Italie est devenue un facteur politique que personne ne voudra plus briser. Ce serait d'ailleurs un sacrifice auquel ne consentirait pas l'Italie qui se trouverait par le fait coupée en deux.

Une deuxième solution serait la remise en vigueur de l'état de choses après 1860, c'est-à-dire la reprise de Rome et de la province romaine constituées telles qu'elles étaient de 1861 à 1870. Cette solution n'offrirait pas, au point de vue politique, les difficultés de la précédente. L'Italie ne serait plus coupée en deux, elle pourrait se développer librement au point de vue économique et l'enclave pontificale, pas plus que celle de San Marino, ne gênerait en rien son administration. Mais si cette solution serait acceptable pour l'Italie, je ne crois pas qu'elle le soit aussi facilement pour le pape. On a publié en 1885 à Marseille une brochure intitulée *La question romaine au point de vue financier*. Cette étude d'un anonyme, au reste très profondément versé dans les choses romaines, nous établit que le plus mauvais cadeau à faire au pape serait de lui rendre purement et simplement la ville de Rome.

Supposons un instant que l'Italie rende au pape Rome et la province romaine. N'oublions pas qu'en 1871, cette province était annuellement passive de 25 millions. Pie IX y avait subvenu pendant dix ans par la charité des fidèles. Mais ce n'est là qu'un moyen extraordinaire et non la résultante d'une situation normale. Si le pape redevenait maître de Rome, tous les étrangers, c'est-à-dire tous les Italiens non romains que le séjour de la capitale avait attirés puis fixés à Rome, s'empresseraient de s'en aller, et ce n'est point exagérer que d'évaluer à 150,000 le nombre des personnes qui quitteraient ainsi Rome pour suivre la cour et les grandes administrations de l'Etat dont elles dépendent. Ce chiffre serait même bien au-dessous de la réalité si nous prenions toutes les grandes administrations qui ont leur siège à Rome et qui, forcément, se-